

Fiche technique de la Direction des affaires juridiques du Ministère de l'économie et des finances « Introduction d'une nouvelle taxe ou modification de son taux en cours d'exécution du marché », juillet 2012

31/07/2012

A travers trois cas possibles, cette fiche technique vient préciser qui, du titulaire du marché ou du pouvoir adjudicateur, doit supporter une nouvelle charge fiscale née en cours de l'exécution du marché et qui en renchérit le coût.

Consulter la fiche technique de la Direction des affaires juridiques du Ministère de l'économie et des finances « Introduction d'une nouvelle taxe ou modification de son taux en cours d'exécution du marché »